

COMPTE RENDU :

1 -Espaces verts, proposition d'entretien du pourtour des 2 salles par une entreprise, Considérant la diminution prévisionnelle de l'effectif pour les travaux d'entretien dans la commune, mais aussi, le matériel de tonte n'étant plus adapté à la surface, le Maire vous propose de faire tondre les espaces verts autour des 2 salles, par une entreprise. Si accord, il demande l'autorisation de lancer un appel d'offres.

Le Conseil après en avoir délibéré, donne son accord et charge le Maire de lancer un appel d'offres pour un contrat d'une saison correspondant à environ 18 tontes à faire en fin de semaine, jeudi, vendredi ou samedi matin. Les entreprises à solliciter sont ; DORE Valmont, LEFRANT Valmont, LESAT Fécamp, LEFRANT Valmont et Les 2 IFS Tourville les ifs,

2- Défense incendie, quartier de Vattecrit, participation aux frais : 3000 €, La défense incendie peut être assurée dans le quartier de Vattecrit par la prise d'eau Mise en place pour la protection de Big-promo et Usimeuble, moyennant une participation correspondant à 1/3 de la dépense soit environ 3.000 €. Ainsi, ce secteur serait couvert au moindre coût. Il vous est demandé d'en délibérer.

Le Conseil accepte la participation s'élevant à 1/3 de la dépense d'investissement ainsi que pour l'entretien sous réserve de l'accord du SDIS et du propriétaire qui devra laisser l'accès libre en permanence.

3- DETR, anciennement DGE :

- ⇨ Renouvellement de la demande pour la nouvelle classe,
- ⇨ Nouvelle demande; mise aux normes des bâtiments communaux (électricité),

L'autorisation, pour réaliser les travaux de la nouvelle classe, a été donnée en juin 2010. A ce jour la subvention n'a pas été accordée. Il vous est demandé de renouveler La demande. Pour la mise aux normes des bâtiments communaux, demande de subvention à faire.

Le Conseil décide de renouveler la demande pour la nouvelle classe considérant que les travaux avaient été autorisés et charge le Maire de déposer un dossier pour la mise aux normes des bâtiments communaux.

4- Remplacement du parquet salle polyvalente

Le devis pour un remplacement de la piste de danse à l'identique s'élève à 5.500 € HT. Pour une même utilisation, le parquet peut être remplacé par du carrelage imitation bois, ce qui aurait pour avantage de réduire la dépense de 2.000 €.

Le Maire vous propose de mettre du carrelage, sachant qu'il sera très difficile de récupérer sur les responsables les frais engagés. Les travaux pourraient être réalisés dernière semaine de mai, par l'entreprise Basire Sébastien.

Le Conseil, après en avoir délibéré donne son accord.

5- Aménagement d'un studio 286 rue cachoise

Suite à la décision de construire le local technique de la commune sur le site de la sucrerie, un studio peut être aménagé au RDC, 286 rue cachoise pour une surface de 33 M2 environ. Les porte et fenêtres extérieures ont été remplacées, sauf une qui donne sur l'arrière. Il suffit d'aménager l'intérieur. Le Maire vous demande d'en délibérer.

Le Conseil après en avoir délibéré donne son accord et charge le Maire de procéder à l'aménagement, dès que possible.

6- Edifice culturel, demande de subvention CG, pour chauffage

En complément de la DGE de 20% qui a été accordée en septembre 2010, une demande de subvention complémentaire peut être accordée par le département, uniquement pour le chauffage. Un devis a été demandé à l'entreprise Paumelle de Gruchet le Valasse. IL s'élève à 23.576,50 € HT. Le Maire demande l'autorisation de déposer une demande.

Après en avoir délibéré, le Conseil charge le Maire de faire la demande.

7- Cession, ancien bâtiment de la sucrerie à la CCCV

Pour nous permettre de poursuivre nos investissements il est nécessaire de vendre du bien. Aussi, lors d'une réunion le Conseil a décidé de vendre le bâtiment (partie haute chaudronnerie mécanique) au prix de 180000€. La CCCV du canton de Valmont après avoir demandé l'avis des domaines vient de faire une proposition d'achat au prix de 170000€. Le Maire vous demande d'en décider.

Le Conseil, entendu, après en avoir délibéré,

ACCEPTE le prix proposé et DECIDE

-de vendre à la CCV le bâtiment, partie haute uniquement, de l'ancienne sucrerie (chaudronnerie, mécanique), en l'état pour un prix net de 170.000 €,

-de prendre Maitres Auvray Hazard Lauriau notaires à Valmont pour passer l'acte,

AUTORISE le Maire à signer toutes pièces concernant cette vente.

8- Personnel

☞ Remplacement de Mme Carpentier démissionnaire et M Tauvel fin de contrat, Extension des contrats de Mme Nathalie Deschamps pour la remise des clés et le contrôle de la vaisselle, de Madame Gervais pour l'entretien des salles, qui ont donné leur accord.

Fin de contrat, Monsieur Tauvel :

Le Conseil entendu, après en avoir délibéré

-DECIDE à la majorité (2/contre 2/abstentions et 10/pour) de créer un contrat à durée déterminée de 26/35 ème, à compter 10 avril jusqu'au 31 mai 2011.

Extension de contrat, Mme Deschamps et Mme Gervais:

Monsieur Deschamps régis, Conseiller, ayant un lien familial avec Madame Deschamps, quitte la salle.

Le Conseil après en avoir délibéré

-donne son accord et charge le Maire de procéder à la répartition de l'entretien et de la gestion des deux salles entre Mme Deschamps et Mme Gervais.

Monsieur Deschamps réintègre la salle de réunion,

☞ Renouvellement contrat CAE Siline Naïka (30/04/11),

Dernier renouvellement pour six mois.

Le Conseil donne son accord,

☞ Nouveau contrat aide maçon ;

Le Maire propose de prendre un nouveau contrat aidé pour notamment apprendre le métier,

Le Conseil après en avoir délibéré décide de solliciter auprès de pôle emploi, un nouveau contrat à dominante maçonnerie.

☞ Salaire M. Lafillay,

Etant au dernier échelon du grade correspondant, le Maire propose d'augmenter éventuellement sa prime en appliquant le coefficient 3 brut (+37.50) ou 4 brut (+75.00)

Le Conseil après en avoir délibéré propose au Maire d'appliquer le coefficient 3, lors du versement de la prime.

9- Importants travaux supplémentaires (bibliothèques/poste) ou modification du projet

Le piquage des murs intérieurs a fait apparaître leur vétusté et surtout les travaux importants qu'il faut faire pour les consolider. De plus, le pignon ouest doit être entièrement refait. Ces travaux supplémentaires sont estimés à plus de 100.000 €.

Aussi après avoir pris l'avis de l'architecte, d'un expert, de la commission des travaux, qui préconisent la démolition complète, le Maire vous demande de délibérer sur le maintien ou non de cette bâtisse sachant que si elle était démolie, faciliterait l'aménagement du futur carrefour.

Après décision, si la démolition était décidée : deux solutions agrandir la bibliothèque actuelle ou construire sur le terrain en face de la mairie.

Le Conseil entendu, après en avoir délibéré,

-Décide à l'unanimité de démolir la bâtisse destinée à recevoir la bibliothèque et la poste, considérant les travaux supplémentaires trop importants pour la consolider.

-Charge le Maire, de demander à M. Chéron l'architecte de présenter une solution de remplacement en agrandissant la bibliothèque et la poste actuelles ou en construisant au bas de l'herbage en face la Mairie. La question sera revue.

10- Projet d'aménagement du pourtour de la Mairie et des écoles, (herbage sous l'église),

Le Maire propose d'élaborer un projet d'aménagement de ce secteur. Le CAUE a donné son accord pour une étude.

Le Conseil donne son accord et charge le Maire d'élaborer avec le CAUE, un aménagement du secteur situé entre l'église, la maternelle, l'école primaire et la mairie.

11-Divers

↻ Réparation des guirlandes de Noël

Les travaux de réparation seraient réalisés par M.LEWIN, bénévolement ; montant des matériels 547,77 €.

Le Conseil accepte la proposition et remercie par avance, Monsieur LEWING.

Il charge le Maire d'acheter les matériels.

↻ Information sur l'acquisition des 2 parcelles SNCF

Suite à la demande d'acquisition faite par délibération du 7/09/07, le Maire informe le Conseil que RFF est toujours dans l'attente de la réponse du département par rapport au projet de la voie verte. Après relance, un responsable du département est venu sur place constater l'emprise des parcelles. La position du département nous sera communiquée prochainement. Si l'achat est possible, le Maire suggère au Conseil de réaliser un parking à la place du jardin, pour servir notamment au restaurant qui souffre du manque de stationnement.

Le Conseil après en avoir délibéré, autorise le Maire à poursuivre les démarches concernant l'acquisition et valide la proposition de parking, à l'emplacement du jardin si la commune devient propriétaire.

↻ Vanne rue cauchoise,

Proposition de l'implanter à côté de la chute

Le Conseil donne son accord.

↻ Pêche dans les étangs,

Le Conseil décide d'autoriser la pêche dans les étangs de la commune et arrête le droit de pêche comme suit : journée/10€, semaine/25€, le reste sans changement.

↻ Dépôt d'un PC pour logement 266 rue cauchoise

Le Maire informe le Conseil du dépôt d'un PC pour transformation de l'écurie en habitation.

↻ Columbarium

Installation en cours.

↻ Espace ludique et terrain de pétanque,

Réalisation courant avril suivant le temps.

↻ Eclairage de la salle polyvalente

Remplacement des luminaires inaccessibles sans échafaudage, par des appareils fluo fixés sur le rampant ; meilleure luminosité.

↻ Blason à refaire :

La silhouette des 2 léopards figurant sur notre blason actuel ressemblant à un modèle déposé doit être revu.

« Dépôt de PC, columbarium, espace ludique, éclairage salle polyvalente et blason à refaire » ; Le Conseil entendu, prend acte de toutes ces informations.

L'ordre du jour étant épuisé

La séance est levée à 21 H